

SECOURISME INDUSTRIEL / Recyclage

Pôle d'activité

PREVENTION ET SECURITE

Formule

Présentiel

Prix/participant

65,00 €

Nombre max. de participants/session

15

Prix/session réservée

665,00 €

Prix/session sur-mesure

Contactez-nous

Durée de la formation

1 jour (6 heures)

Personne de contact

Charlotte MAHIEU Gestionnaire de dossiers clients

cmahieu@erap-gsob.brussels

Détail de la formation

Le Code du bien-être au travail (A.R. du 28/4/2017, Livre Ier, Titre 5 et annexe I.5-1) fixe les obligations des employeurs en matière de premiers secours ainsi que les modalités de la formation des secouristes.

Le recyclage (bis)annuel est obligatoire pour conserver son brevet de secouriste. Celui-ci est accessible à tous les agents en possession d'un brevet de secouriste valide.

Objectifs

De manière générale la formation vise à acquérir les compétences élémentaires indispensables pour réagir rapidement et efficacement devant un accident survenant sur les lieux du travail.

Au terme de celle-ci, chaque participant "Secouriste industriel" sera capable de/d' :

- réagir efficacement en cas d'accident du travail inopiné ou de malaise d'un individu ;
- mettre la victime dans la position la plus confortable possible ;
- soigner des blessures mineures ;
- évaluer à quel moment des soins ambulatoires ou médicaux externes sont nécessaires ;
- développer un esprit de prévention.

Public cible

La formation est accessible aux agents en fonction dans les administrations communales, les CPAS, les zones de police et les organismes régionaux et para-régionaux de la Région de Bruxelles-Capitale, ainsi qu'aux membres des cabinets ministériels de la RBC.

Conditions d'admission

Être en possession d'un brevet de secouriste valide.

Méthodes pédagogiques

Au-delà des apports théoriques, les cours sont résolument tournés vers la pratique afin que chaque participant(e) puisse acquérir et maîtriser les gestes qui sauvent. Du matériel adapté permet de s'exercer dans des conditions proches de la réalité.

Contenu

Le recyclage aborde les points essentiels de la formation de base. Un rappel des premières minutes de prises en charge, de la RCP avec DEA, l'approche des pathologies dites médicales ainsi que des pathologies dites traumatiques. Le contenu du programme répond aux objectifs du cadre légal (SPF Emploi). Un temps de "questions" peut donner place à une "personnalisation" selon les besoins des participants, via l'abord d'un cas spécifique.

Disponibilité au catalogue

Disponibilité (sous réserve d'inscriptions suffisantes) et conditions garanties jusqu'au 24 mars 2024.